Est Ensemble Grand Paris

Pour le climat et la justice sociale !

Révision du Plan Climat Air Énergie Territorial d'Est Ensemble

Annexes - Dossier de concertation préalable

Deuxième phase de concertation
4 octobre – 8 décembre 2022

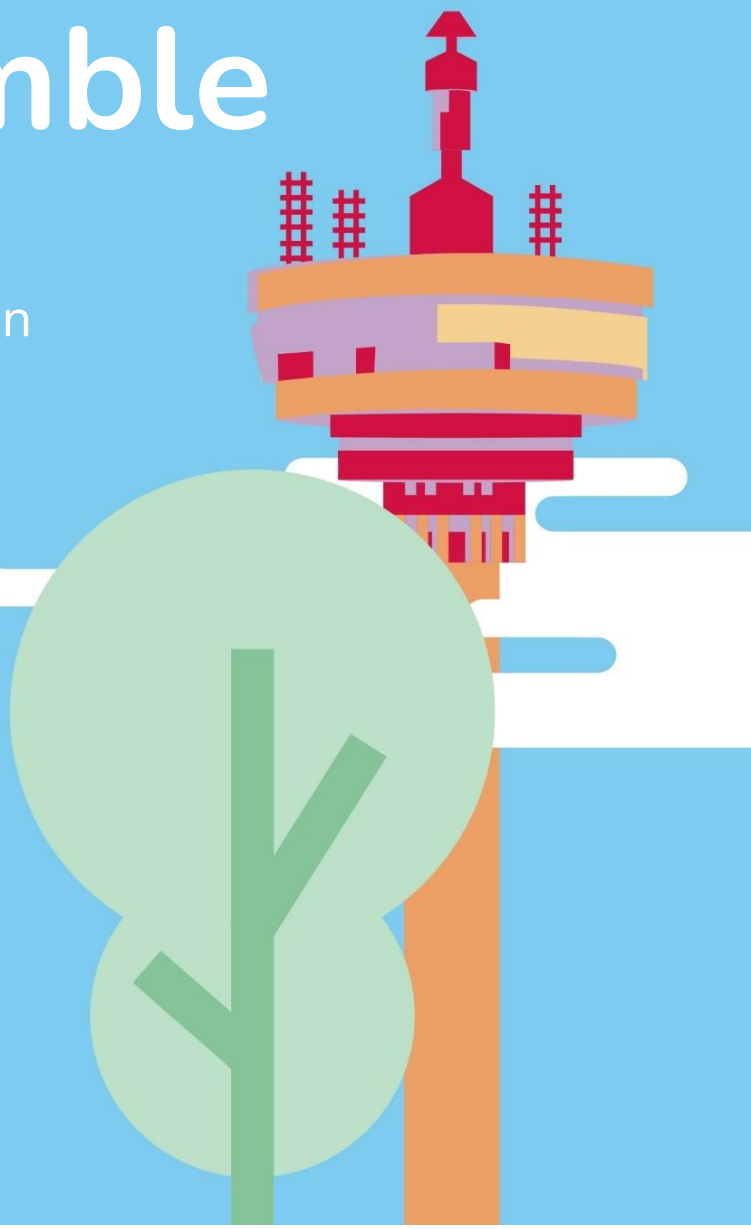

SOMMAIRE

Annexe 1 – Projets de Transports 3

Annexe 2 – Les compétences d'Est Ensemble 4

Annexe 3 - L'avancement des actions du PCAET d'Est Ensemble 7

Annexe 4 - Le bilan des actions du PCAET d'Est Ensemble par orientation 17

Orientation 1 : Aménager un territoire capable de relever le défi du changement climatique 18
Orientation 2 : Permettre à tous de se déplacer en polluant moins 20
Orientation 3 : Agir contre la précarité et la dépendance énergétique des ménages 22
Orientation 4 : Soutenir la croissance verte et l'économie circulaire 24
Orientation 5 : Développer les énergies renouvelables et locales 26
Orientation 6 : Rendre les citoyens acteurs de la transition énergétique de leur territoire 28
Orientation 7 : Rendre exemplaire l'administration d'Est Ensemble 30
Orientation 8 : Engager et coordonner la politique de transition énergétique du territoire 32

Annexe 5 : Les principaux polluants atmosphériques 34

Annexe 6 : Annonce Label Cap Cit'ergie 35

Annexe 1 – Projets de Transports

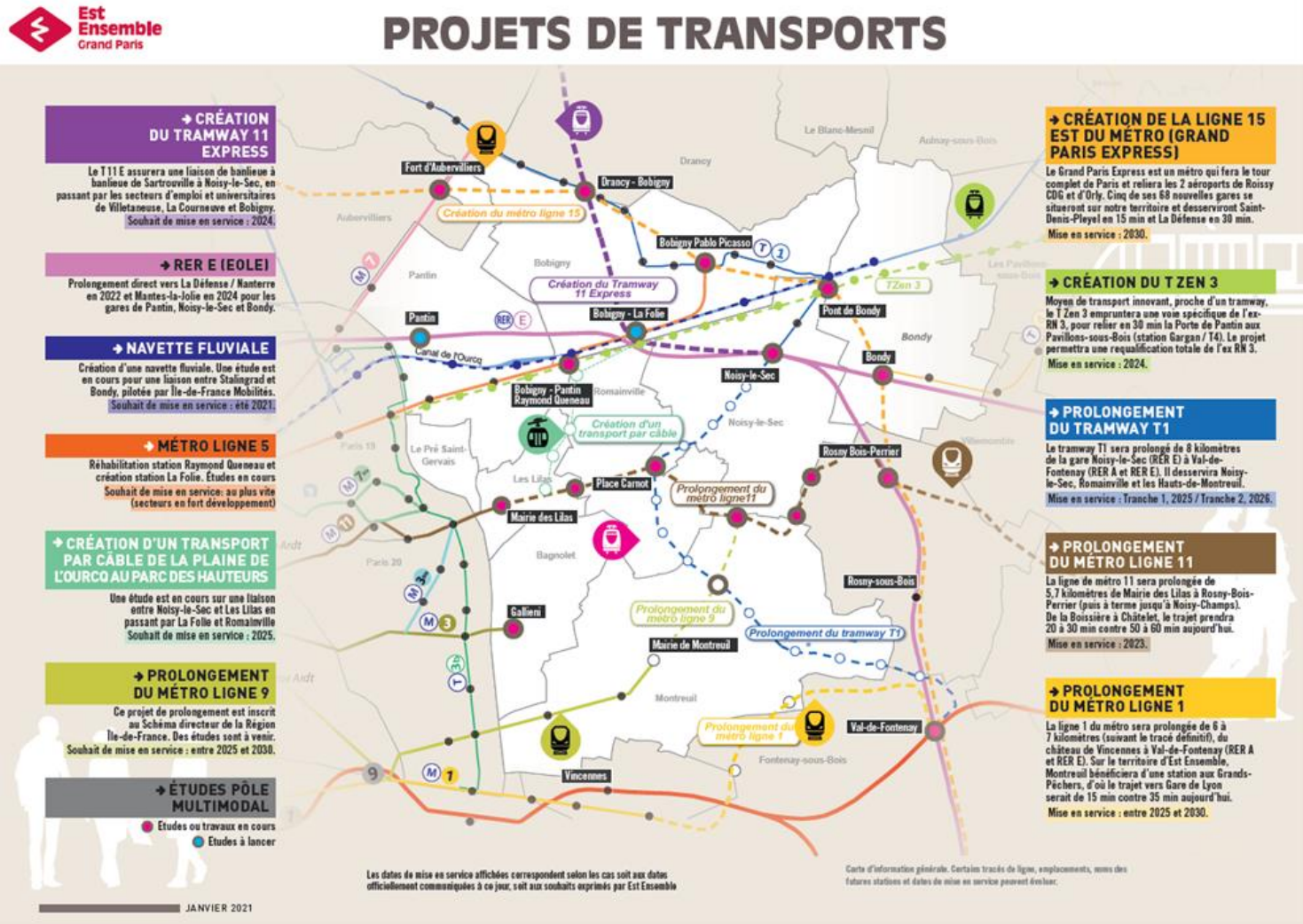

Pour plus d'information : [Grands projets de transports | Est Ensemble (est-ensemble.fr)]

Annexe 2 – Les compétences d'Est Ensemble

Depuis le 1er janvier 2016, la communauté d'agglomération est devenue un établissement public territorial de la Métropole du Grand Paris, qui est un EPCI à fiscalité propre dont les communes sont membres.

La création de la Métropole a modifié les compétences transférées des communes à Est Ensemble. Bien que l'établissement public territorial continue de mettre en œuvre certaines compétences exercées par la communauté d'agglomération au 31 décembre 2015, d'autres sont désormais exercées par la Métropole.

Est Ensemble dispose notamment de :

- **Compétences obligatoires :**
  - Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial ;
  - Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
  - Action sociale d'intérêt territorial ;
  - Assainissement et eau ;
  - Gestion des déchets ménagers et assimilés ;
  - Plan climat air énergie territorial ;
  - Politique de la ville ;
  - Politique d'attribution des logements sociaux, de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.
- **Compétences obligatoires soumises à la définition d'un intérêt métropolitain mais non reconnues comme telles**[1]
  - Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement mentionnées à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;
  - Actions de restructuration urbaines
  - Constitution de réserves foncières en matière d'aménagement de l'espace métropolitain
  - Amélioration du parc immobilier bâti
  - Réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
  - Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
  - Actions de développement économique

Les statuts d'Est Ensemble, tels que définis par l'arrêté préfectoral du 11 avril 2018, précisent la liste des compétences héritées de la communauté d'agglomération.

Il s'agit des anciennes compétences facultatives ou supplémentaires de la communauté d'agglomération :

- **Compétences héritées de la communauté d'agglomération**[2] **:**

---

[1] *Il s'agit des compétences obligatoires soumises à la définition d'un intérêt métropolitain mais non reconnues comme telles en vertu de l'alinéa IV de l'article L.5219-5 du CGCT : « L'établissement public territorial exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences prévues au II de l'article L. 5219-1 du présent code, soumises à la définition d'un intérêt métropolitain mais non reconnues comme telles ».*

[2] *Il s'agit des compétences héritées des statuts de la communauté d'Agglomération en vertu de l'alinéa V de l'article L.5219-5 du CGCT : « Sans préjudice du même II, l'établissement public territorial exerce, sur l'ensemble de son périmètre, les compétences qui étaient, au 31 décembre 2015, transférées par les communes membres aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants ».*

- Aménagement et politique foncière[3] :
  - Actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme :
    - Portant sur le territoire de deux communes au moins ;
    - Correspondant aux périmètres d'études suivants : PNRQAD[4] de Bagnolet, de la porte de Bagnolet à la colline de la Noue, RN3/Canal de l'Ourcq à Bondy, Fort de Romainville (les Lilas), Eco-Quartier gare de Pantin –Quatre Chemins, Porte de l'Ourcq (Pantin), Bassin de Pantin.
  - Constitution de réserves foncières en lien avec l'exercice de ses compétences
  - Action par des opérations d'intérêt communautaire devenu territorial en faveur du logement de personnes défavorisées.
  - Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique territoriale d'équilibre social de l'habitat.
- Organisation des transports urbains :
  - Demande au Syndicat des transports d'Ile-de-France qu'Est Ensemble soit désignée autorité organisatrice de proximité.
- Culture et sport :
  - Organisation et soutien aux actions et manifestations culturelles et sportives intéressant l'ensemble du territoire.
- Nature en ville :
  - Construire une politique de nature en ville territoriale ;
  - Gérer et entretenir les espaces de nature à rayonnement territorial, existants et à créer, parmi lesquels :
    - Le parc des Beaumonts à Montreuil ;
    - Le bois de Bondy à Bondy ;
    - Le parc des Guillaumes à Noisy-le-Sec.
- Aménagement de la future base régionale de plein air et de loisirs :
  - Participer aux réflexions de la région Ile-de-France ;
  - Procéder ou faire procéder à l'entretien des équipements et aménagements mis à disposition du public, à l'animation et à la gestion du patrimoine que constitue la base régionale de plein air et de loisirs de Romainville.
- Enseignement et recherche :
  - Les actions d'accompagnement de la vie étudiante et au cursus de formation pour les lycéens, élèves des filières de formation professionnelle, et les étudiants vivant ou étudiant sur le territoire ;
  - Les actions de développement de l'enseignement supérieur et de l'offre de formation sur le territoire.

- **Compétences partagées avec la Métropole du Grand Paris** selon que les actions sont définies d'intérêt métropolitain ou territorial :
  - Aménagement : opérations d'aménagement, actions de restructuration urbaine, constitution de réserves foncières ;
  - Habitat : améliorations du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre,

---

[3] Les actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme ainsi que la constitution de réserves foncières en lien avec l'exercice des compétences d'Est Ensemble sont également des compétences obligatoires soumises à la définition d'un intérêt métropolitain mais non reconnues comme telles en vertu de l'alinéa IV de l'article L.5219-5 du CGCT

[4] Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés

- Développement économique : zones d'activité, actions de développement économique.

Dans ce paysage, Est Ensemble a continué de se substituer aux communes dans la délégation de certaines compétences à des syndicats mixtes :

Compétence déléguée	Syndicat mixte
Eau potable	Syndicat des Eaux d'Île de France (Sedif)
Base régionale de plein air et de loisirs de Romainville (Île de loisirs de la Corniche des Forts)	Syndicat mixte d'études et de gestion de la base régionale de plein air et de loisirs de la Corniche des Forts en Seine-Saint-Denis
Déchets	L'Agence métropolitaine des déchets ménagers (Syctom)

Annexe 3 - L'avancement des actions du PCAET d'Est Ensemble

Orientation	Objectif	Numéro	Action	Avancement action	Résultat
Orientation 1 **AMÉNAGER UN TERRITOIRE CAPABLE DE RELEVER LE DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**	**Objectif 1 : Intégrer la transition énergétique dans l'aménagement du territoire**	**1,1**	1.1 Elaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) favorisant la transition énergétique du territoire	**Réalisée**	Intégration dans le PLUi de prescriptions énergétiques et climatiques ambitieuses
		1,2	1.2 Généraliser la transition énergétique dans les 3 secteurs d'entrainements, les ZAC et les PRU	**En cours**	Intégrer dans les opérations d'aménagement d'Est Ensemble des prescriptions énergétiques, climatiques ambitieuses
		1,3	1.3 Elaborer le référentiel d'aménagement durable	**Réalisée**	Disposer d'un outil opérationnel intégrant l'environnement dans les projets urbains
	Objectif 2 : Rafraîchir la ville en intégrant l'eau et la biodiversité	**1,4**	1.4 Mettre en œuvre les prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales	**En cours**	Limiter les rejets en eaux pluviales dans le réseau d'assainissement
		1,5	1.5 Elaborer le schéma de trame verte et bleue	**Réalisée**	Préserver et développer les continuités écologiques terrestres et aquatiques

Orientation	Objectif	Numéro	Action	Avancement action	Résultat
Orientation 2 **PERMETTRE A TOUS DE SE DÉPLACER EN POLLUANT MOINS**	**Objectif 1 : Favoriser les transports en commun et les modes actifs**	**2,1**	2.1 Rendre les transports en commun plus attractifs	**En cours**	Améliorer l'offre de bus, la circulation des bus et l'accès aux pôles d'échange
		2,2	2.2 Offrir une place prépondérante aux modes actifs	**En cours**	Améliorer les cheminements piétons sur l'ensemble du territoire et développer la pratique cyclable
	Objectif 2 : Limiter les émissions polluantes liées au transport de marchandises	**2,3**	2.3 Améliorer le transport et la livraison des marchandises	**En cours**	Accompagner le développement de la logistique fluviale/ferrée
		2,4	2.4 Optimiser les circuits de collecte des déchets	**Réalisée**	Limiter les déplacements des camions en charge de la collecte des déchets ainsi que les émissions de polluants
	Objectif 3 : Définir une politique de lutte contre la pollution atmosphérique	**2,5**	2.5 Accompagner les ménages et les petites entreprises vers une mobilité moins polluante	**Réalisée**	Développer le conseil en mobilité durable et accompagner au changement de véhicules les petites entreprises impactées par la zone de circulation restreinte initiée par Paris

Orientation	Objectif	Numéro	Action	Avancement action	Résultat
Orientation 3 **AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES**	**Objectif 1 : Accompagner les ménages en précarité énergétique et améliorer le repérage**	**3,1**	3.1 Créer un observatoire du programme local de l'habitat (PLH)	**Réalisée**	Améliorer la connaissance sur les logements et améliorer le repérage de la précarité énergétique
		3,2	3.2 Déployer une plateforme de lutte contre la précarité énergétique	**Réalisée**	Réduire le nombre de ménages en précarité énergétique
	Objectif 2 : Encourager la transition énergétique de l'ensemble du parc de logements	**3,3**	3.3 Améliorer la performance énergétique des logements dans les secteurs d'intervention d'Est Ensemble (parc privé, parc social communal, PRU)	**En cours**	Réaliser des actions d'information et de communication à destination des habitants afin d'augmenter le nombre de rénovations énergétiques
		3,4	3.4 Créer un dispositif d'aides pour l'isolation et la ventilation des logements des particuliers	**Abandonnée**	
		3,5	3.5 Accompagner la transition énergétique du parc locatif social	**En cours**	
		3,6	3.6 Favoriser la performance énergétique des logements dans le secteur diffus	**En cours**	Objectif de réhabilitation de 10 000 logements sociaux dans les 12 projets de renouvellement urbain

Orientation	Objectif	Numéro	Action	Avancement action	Résultat
Orientation 4 **SOUTENIR LA CROISSANCE VERTE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**	**Objectif 1 : Participer au développement des éco-activités**	**4,1**	4.1 Accompagner la structuration de la filière des éco-activités	**En cours**	Favoriser l'émergence des secteurs de l'éco-construction, de l'efficacité énergétique…
		4,2	4.2 Créer un lieu dédié aux éco-activités : la Cité de l'Ecohabiter	**En cours**	Accompagner et favoriser le développement des entreprises de l'éco-construction, de l'efficacité énergétique...
		4,3	4.3 Organiser des événements sur l'emploi et la formation en lien avec les métiers « verts »	**En cours**	Informer et former les demandeurs d'emploi aux métiers "verts"
		4,4	4.4 Accompagner les entreprises dans leur démarche de développement durable	**Réalisée**	Améliorer la prise en compte de l'environnement dans les entreprises (chartes entreprises, Club Entreprises…)
	Objectif 2 : Développer l'économie circulaire, le réemploi et le compostage	**4,5**	4.5 Elaborer un plan d'économie circulaire	**Réalisée**	Premier plan EC (2019-2021) qui a permis d'initier un travail transversal en interne (11 directions) autour d'actions diverses de l'EC, et se lancer dans une démarche de double labellisation (Cit'ergie / CITEC)
		4,6	4.6 Encourager le compostage et valoriser les déchets alimentaires	**En cours**	Concourir à l'objectif de diminuer les ordures ménagères et assimilées de 7% en 5 ans
		4,7	4.7 Expérimenter le développement d'un local pilote de collecte d'encombrants ménagers valorisables	**Abandonnée**	

Orientation	Objectif	Numéro	Action	Avancement action	Résultat
Orientation 5 **DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LOCALES**	**Objectif 1 : Favoriser l'émergence des réseaux de chaleur**	**5,1**	5.1 Encourager, coordonner le développement de réseaux de chaleur	**En cours**	Accroitre le nombre de logements raccordés à un réseau de chaleur
	Objectif 2 : Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire	**5,2**	5.2 Créer un dispositif d'aides au renouvellement du chauffage et à la production d'énergies renouvelables	**Abandonnée**	
		5.4	5.4 Soutenir les initiatives citoyennes en matière d'énergies renouvelables	**En cours**	Financement des études de faisabilité solaire des villes et d'Est Ensemble au bénéfice d'Electrons solaire Étude d'une installation solaire sur l'hôtel de territoire
	Objectif 3 : Planifier la transition énergétique du pays	**5,3**	5.3 Lancer un schéma directeur des énergies	**En cours**	Planifier les actions de maîtrise de l'énergie et développement des EnR

Orientation	Objectif	Numéro	Action	Avancement action	Résultat
Orientation : 6 **RENDRE LES CITOYENS ACTEURS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE DE LEUR TERRITOIRE**	**Objectif 1 : Sensibiliser les habitants aux enjeux de l'énergie et du climat**	**6,1**	6.1 Déployer le défi "les Éco-Mômes" auprès des centres de loisirs	**Réalisée**	Mettre à disposition des villes les outils pédagogiques pour sensibiliser les enfants
		6,2	6.2 Sensibiliser les habitants à la réduction des déchets et à la consommation responsable	**En cours**	Concourir à l'objectif de diminuer les ordures ménagères et assimilées de 7% en 5 ans
		6,3	6.3 Mettre en œuvre le défi "Familles à énergie positive »	**En cours**	

Orientation	Objectif	Numéro	Action	Avancement action	Résultat
	Objectif 1 : Réduire l'empreinte carbone des déplacements quotidiens des agents	7,1	7.1 Instaurer une indemnité kilométrique vélo pour les trajets domicile-travail des agents	Réalisée	Inciter les agents à se déplacer en modes actifs dans leur déplacement domicile-travail
		7,2	7.2 Achat de véhicules légers électrique ou hybride lors du renouvellement de flotte	Réalisée	Augmenter la part de véhicules à basses émissions dans la flotte
		7,3	7.3 Développer la flotte de vélos à assistance électrique	En cours	Etendre l'offre de mobilité en mode actif pour les déplacements professionnels des agents
		7,4	7.4 Installer des bornes de rechargement électriques	Initiée	Développer l'offre de stationnement pour les véhicules électriques
		7,5	7.5 Former les agents à l'éco-conduite	Non débutée	Diminuer la consommation de carburant des véhicules
		7,6	7.6 Etendre l'expérimentation du télétravail	Réalisée	Diminuer les déplacements domicile-travail
		7,14	7.14 Elaborer un plan de mobilité	Réalisée	Améliorer la connaissance des déplacements des agents et les solutions de mobilité alternatives à la voiture
	Objectif 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments	7,7	7.7 Lancer un plan de rénovation énergétique des bâtiments	En cours	Rénover en moyenne 4% de la surface des bâtiments chaque année

		7,8	7.8 Optimiser les consommations d'énergie et recourir à l'électricité d'origine renouvelable	**En cours**	Réduire les consommations d'énergie des bâtiments de 17% d'ici 2020
		7,9	7.9 Concevoir de nouveaux bâtiments performants HPE ou BEPOS	**En cours**	Construire des bâtiments exemplaires
		7,10	7.10 Lancer une campagne de communication aux éco-gestes dans les bâtiments	**En cours**	Mesurer la réduction des consommations de fluides avant et après la campagne. Etendre la campagne aux autres établissements
		7,13	7.13 Développer une politique numérique responsable	**Initiée**	
	Objectif 3 : Réduire les consommations d'eau	**7,11**	7.11 Optimiser les consommations d'eau des piscines	**En cours**	Réduire les consommations d'eau des piscines de 10% d'ici 2017 puis de 25% d'ici 2025. Baisse des consignes de chauffage de l'eau : - première baisse de 0,5°C déjà effectuée début 2021, deuxième baisse en octobre 2021 avant le redémarrage de la saison de chauffe.
	Objectif 4 : Réduire les émissions de GES liées aux achats publics	**7,12**	7.12 Développer la commande publique durable	**En cours**	Valider et mettre en œuvre la stratégie d'achat durable

Orientation	Objectif	Numéro	Action	Avancement action	Résultat
Orientation 8 ENGAGER ET COORDONNER LA POLITIQUE DE TRANSITION ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE	Objectif 1 : Animer la transition énergétique du territoire	8,1	8.1 Obtenir la reconnaissance "territoire à énergie positive pour la croissance verte"	Réalisée	Passer du label "territoire à énergie positive en devenir" à "territoire à énergie positive" pour bénéficier de financements
		8,2	8.2 Animer la transition énergétique sur le territoire avec les acteurs locaux	Réalisée	Créer une instance d'échange et de suivi des politiques énergie du territoire (éclairage public, rénovation énergétique, réseaux de chaleur…)
		8,3	8.3 Créer un observatoire des engagements du PCAET	Réalisée	Réunir chaque année un comité de pilotage transversal élus/techniciens pour suivi et évaluation du PCAET
	Objectif 2 : Mobiliser les financements vers la transition énergétique	8,4	8.4 Identifier les financements en lien avec la transition énergétique	Réalisée	Réaliser une veille sur les financements et organiser avec les villes une revue des projets de transition énergétique du territoire
		8,5	8.5 Préfigurer un "fonds de transition énergétique" pour financer les initiatives locales	Non débutée	Alimenter un fonds pour financer les projets locaux (associatifs, citoyens...) innovants en matière de transition énergétique
		8,6	8.6 Valoriser l'engagement financier d'Est Ensemble en matière environnementale	Initiée	Obtenir un diagnostic de l'impact des dépenses des collectivités sur les émissions des GES et mettre en place un plan d'action

	Objectif 1 : Animer la transition énergétique du territoire	8.7	8.7 Obtenir les labellisations Cap Cit'ergie et Cit'ergie	Réalisée	Faire reconnaitre l'ambition de la politique climat-air-énergie d'Est Ensemble
		8.8	8.8 Soutenir l'agence locale de l'énergie et du climat MVE	Réalisée	Accompagner, sensibiliser les habitants aux économies d'énergie et à la rénovation énergétique
		8.9	8.9 Communiquer sur la politique de transition énergétique d'Est Ensemble	En cours	
	Objectif 2 : Mobiliser les financements vers la transition énergétique	8.10	8.10 Préfigurer un dispositif de compensation carbone	Initiée	

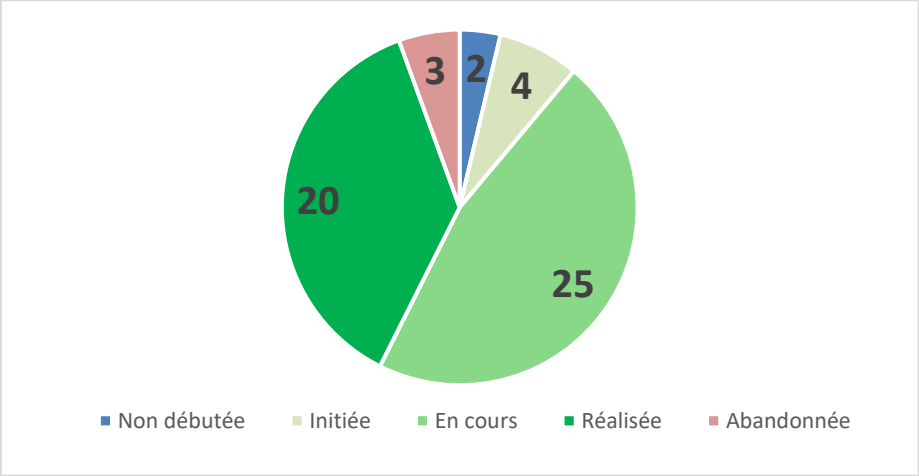

Figure 1 Statuts « mi-parcours » des actions du PCAET 2017

Annexe 4 - Le bilan des actions du PCAET d'Est Ensemble par orientation

a) Méthodologie du bilan des actions du PCAET

Attribution des statuts

Pour chaque action 4 statuts ont été proposés pour définir simplement l'état d'avancement des actions. Ces statuts ont été estimés sur la base des indicateurs de suivi des actions globales et des sous actions les composants.

Non débutée	Action programmée n'ayant pas encore été lancée
Initiée	Porteur d'action et interlocuteurs identifiés, démarche de lancement en cours (notification du marché, recherche de financements,)
En cours	Etudes/travaux en cours
Réalisée	Objectif atteint, l'action est terminée (ou pour le cas d'une action correspondant à un dispositif régulier, le dispositif est lancé et maitrisé)
Abandonnée	Action abandonnée

Calculs des pourcentages d'avancement :

En parallèle du statut de l'action global un pourcentage d'avancement est proposé. Il est calculé en prenant la part pondérée des scores des sous-actions « Réalisées » (scorant pour 100%), « En cours » (scorant pour 50%), et « Initiée » (scorant pour 25%). Une sous-action est une étape d'une action, telle que rédigée dans le PCAET. Par soucis de praticité chaque sous action a été affectée avec la même pondération dans le calcul du pourcentage.

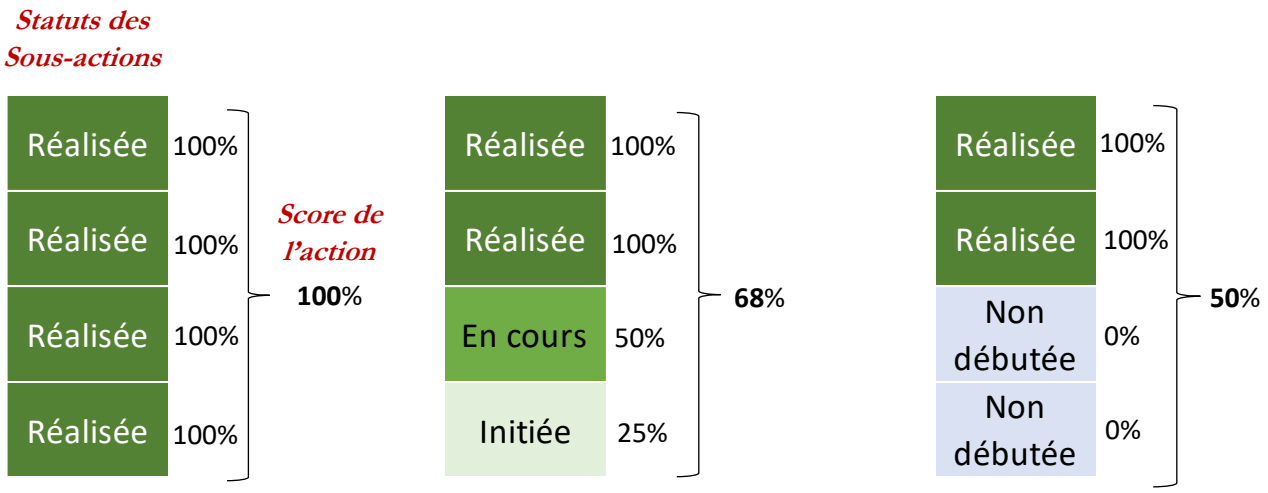

Figure 2 Exemples d'attribution de scores d'avancement

Limite de l'analyse :

Une telle évaluation de l'avancement présente l'avantage de présenter de manière claire, synthétique, quantitative et facilement compréhensible l'avancement du PCAET à mi-parcours. Cependant, les valeurs d'avancement calculées lissent nécessairement les spécificités des actions,

qui ne présentent pas toutes les mêmes difficultés de mises en œuvre ni les mêmes impacts environnementaux.

De plus, cette évaluation a pour but d'évaluer le niveau d'accomplissement du PCAET par rapport à ses objectifs initiaux et non de mesurer l'impact environnemental réel des actions. Par exemple, des indicateurs environnementaux comme les émissions de GES (gaz à effet de serre) ou de polluants atmosphériques du territoire pourraient permettre de mesurer des progrès sur la période, mais les données disponibles à l'heure de ce bilan ne dépassent pas 2018[5]. La période d'analyse est donc trop courte pour constater une évolution depuis le lancement du PCAET, et il serait de toute façon délicat de savoir quelle part des progrès observés est réellement liée aux actions du PCAET.

Le parti pris est donc de se focaliser sur l'avancement des actions du PCAET afin de dresser un bilan objectif à mi-parcours.

b) Bilan par orientation

Orientation 1 : Aménager un territoire capable de relever le défi du changement climatique

Ambition de l'orientation : atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et adapter le milieu aux effets du changement climatique en intégrant les enjeux énergétiques et climatiques dans les chantiers et les politiques d'aménagement du territoire.

Nombre de Fiches actions : **5**

% Avancement : **83 %**

Rappel des actions composant l'orientation

1.1	Elaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) favorisant la transition énergétique du territoire
1.2	Généraliser la transition énergétique dans les 3 secteurs d'entrainements, les ZAC et les PRU
1.3	Elaborer le référentiel d'aménagement durable
1.4	Mettre en œuvre les prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales
1.5	Elaborer le schéma de trame verte et bleue

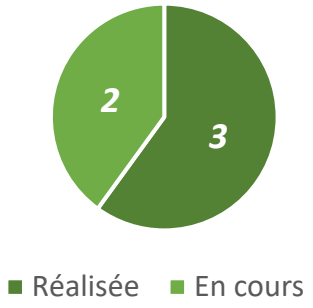

Figure 3 : Statut d'avancement des actions

[5] *Données du ROSE (Réseau d'observation statistique de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de la région Ile-de-France)*

Détail de la répartition des fiches par objectifs

Obj 1 : Accompagner les ménages en précarité énergétique et améliorer le repérage	1.1			
Obj 2 : Encourager la transition énergétique de l'ensemble du parc de logements	1.2	1.3	1.4	1.5

Eléments d'avancement marquants :

- Vote en novembre 2017 d'un schéma de trame bleue et verte, visant à créer un couloir écologique permettant aux espèces animales de se déplacer à travers le territoire.
- Adoption en décembre 2017 d'un « référentiel d'aménagement durable » : permettant de mettre en œuvre des prescriptions énergétiques et environnementales ambitieuses
- Adoption en février 2020 du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) intégrant un règlement « assainissement et eau pluviale » et la trame verte et bleue.
- Création d'écoquartiers dans plusieurs communes (à la Boissière à Montreuil, le long du canal de l'Ourcq).

Conclusion :

L'orientation 1 est la plus avancée parmi les 8 orientations : 83% de ses actions sont finalisées. Son programme s'est construit principalement autour de documents cadres aujourd'hui adoptés. Les derniers efforts nécessaires à sa finalisation doivent se concentrent autours de la mise en œuvre de ces documents stratégiques et des projets d'aménagements long terme (renaturation de parcs, rénovation de faubourgs, …).

Orientation 2 : Permettre à tous de se déplacer en polluant moins

Ambition de l'orientation : promouvoir des déplacements moins polluants et favoriser les modes actifs (vélo, marche) à l'ensemble de ses habitants.

Nombre de Fiches actions : **5**

% Avancement : **68 %**

Rappel des actions composant l'orientation

2.1	Rendre les transports en commun plus attractifs
2.2	Offrir une place prépondérante aux modes actifs
2.3	Améliorer le transport et la livraison des marchandises
2.4	Optimiser les circuits de collecte des déchets
2.5	Accompagner les ménages et les petites entreprises vers une mobilité moins polluante

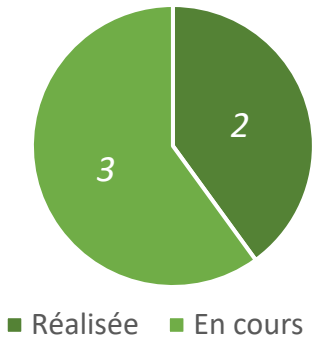

Figure 4 : Statut d'avancement des actions

Détail de la répartition des fiches par objectifs

Obj 1 : Favoriser les transports en commun et les modes actifs	2.1	2.2
Obj 2 : Limiter les émissions polluantes liées au transport de marchandises	2.3	2.4
Obj 3 : Définir une politique de lutte contre la pollution atmosphérique	2.5	

Eléments d'avancement marquants :

- Création en juin 2018 d'une association de promotion de la ligne 15 Est du Grand Paris Express
- Lancement d'études d'amélioration de l'offre de bus sur le territoire (ex : pole de la ligne 11, pôle de Noisy-Le-Sec, …)
- ZAC Rives de l'Ourcq (Bondy) : relocalisation des entreprises bétonniers et incitation au transport fluvial
- Déploiement d'un nouveau marché de collecte des Ordures ménagères visant à d'optimiser les circuits et économiser du carburant (abandon cependant du système de sondes mesurant le taux de remplissage des points d'apport)
- Mise en place de 47 km d'aménagements temporaires dans le cadre du confinement / déconfinement
- Rédaction d'un cahier des charges afin d'identifier les petites entreprises du territoire impactées par la ZCR[6] de Paris

Conclusion :

L'orientation 2 reflète un avancement encourageant (68%) d'autant plus qu'elle est caractérisée par une multitude de sujets connexes dépendants des calendriers de multiples partenaires dans le domaine de la mobilité (notamment Ile-de-France Mobilités, autorité organisatrice de la mobilité, les transporteurs, les villes et le département …) Pour rappel, Est Ensemble dispose de compétences limitées sur les sujets de mobilités mais adopte une position d'accompagnement et de coordination.
La grande majorité des sous-sujets sont lancés mais beaucoup de réflexions sont encore en cours (service d'autopartage, amélioration des points durs bus, création d'espaces logistiques …). L'élaboration du futur Plan Local de Mobilité permettra d'avancer plus précisément sur ces différents sujets.
L'amélioration des transports en commun est un sujet d'importance pour le territoire, notamment dans le cadre des restrictions de véhicules polluants imposées par la Zone à Faibles Emissions de la Métropole du Grand Paris.

[6] *Zone à Circulation Restreinte*

Orientation 3 : Agir contre la précarité et la dépendance énergétique des ménages

Ambition de l'orientation : Accompagner les habitants vers un usage plus sobre de leur habitat afin de réduire leur consommation énergétique tout en améliorant leur confort.

Nombre de Fiches actions : **6**

% Avancement : **52 %**

Rappel des actions composant l'orientation

3.1	Créer un observatoire du programme local de l'habitat (PLH)
3.2	Déployer une plateforme de lutte contre la précarité énergétique
3.3	Améliorer la performance énergétique des logements dans les secteurs d'intervention d'Est Ensemble (parc privé, parc social communal, PRU)
3.4	Créer un dispositif d'aides pour l'isolation et la ventilation des logements des particuliers
3.5	Accompagner la transition énergétique du parc locatif social
3.6	***Nouvelle*** - Favoriser la performance énergétique des logements dans le secteur diffus

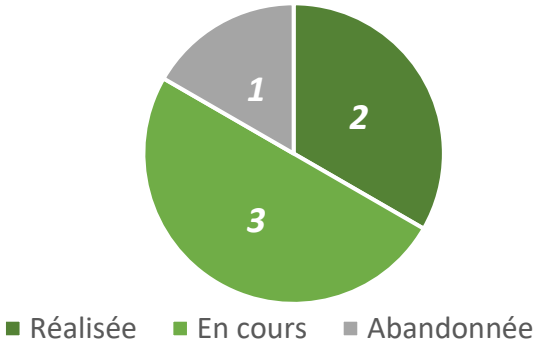

Figure 5 : Statut d'avancement des actions

Détail de la répartition des fiches par objectifs

Obj 1 : Accompagner les ménages en précarité énergétique et améliorer le repérage	3.1	3.2		
Obj 2 : Encourager la transition énergétique de l'ensemble du parc de logements	3.3	3.4	3.5	3.6

Eléments d'avancement marquants :

- Lancement d'un outil de Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC) à l'échelle d'Est Ensemble avec un indicateur de performance énergétique
- Déploiement en 2020 d'une plateforme d'information pour les ménages en situation de précarité énergétique
- Mise en place d'un Fonds d'aide à l'amélioration de l'habitat privé qui permet aux foyers réalisant des opérations de rénovation de bénéficier d'un soutien financier (sous certaines conditions) et réalisation de visites à domicile de conseillers techniques.
- Déploiement en cours d'un observatoire de l'habitat des logements intégrant l'enjeu de précarité énergétique.
- Le dispositif d'aides pour l'isolation et la ventilation des logements a été abandonné.

Conclusion :

L'orientation 3 fait partie, avec 52% d'avancement de ces actions, des axes qui disposent d'un potentiel d'amélioration important. La politique de résorption de l'insalubrité et de rénovation énergétique d'Est Ensemble contribue à l'amélioration des logements du territoire notamment sur les secteurs d'interventions spécifiques dont l'EPT a la charge : OPAH, PRU… La rénovation des logements dans l'habitat diffus doit être renforcée en lien avec les acteurs du champ de l'habitat.
Comme à l'échelle nationale, les objectifs de rénovation énergétique sont difficilement atteignables sans le déploiement de nouveaux moyens pour massifier les travaux. L'enjeu est d'autant plus important pour le territoire d'Est Ensemble que le nombre de résidences principales privée potentiellement indignes était de 7% en 2014 (contre 6% en Seine-Saint-Denis et 3% en Ile-de-France) et que le nombre de ménage en précarité énergétique s'élève à 32% (Est Ensemble, Atlas de l'habitat, 2020).
En partenariat avec les acteurs de l'habitat, le renforcement de la performance énergétique des logements est un élément clé, qui devra être intégré dans la révision du PCAET, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire et alléger la facture énergétique des ménages.

Orientation 4 : Soutenir la croissance verte et l'économie circulaire

Ambition de l'orientation : soutenir les acteurs économiques du territoire et garantir un développement économique respectueux de l'environnement.

Nombre de Fiches actions : **7**

% Avancement : **59 %**

Rappel des actions composant l'orientation

4.1	Accompagner la structuration de la filière des éco-activités
4.2	Créer un lieu dédié aux éco-activités : la Cité de l'Ecohabiter
4.3	Organiser des événements sur l'emploi et la formation en lien avec les métiers « verts »
4.4	Accompagner les entreprises dans leur démarche de développement durable
4.5	Elaborer un plan d'économie circulaire
4.6	Encourager le compostage et valoriser les déchets alimentaires
4.7	Expérimenter le développement d'un local pilote de collecte d'encombrants ménagers valorisables

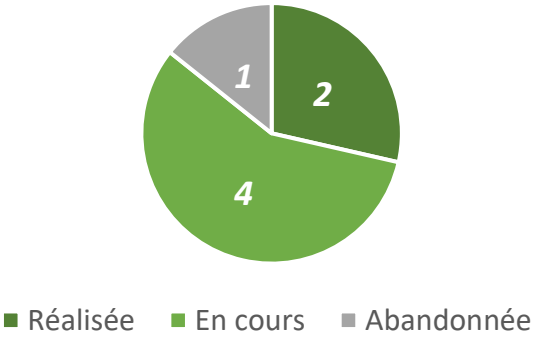

Figure 6 : Statut d'avancement des actions

Détail de la répartition des fiches par objectifs

Obj 1 : Participer au développement des éco-activités	4.1	4.2	4.3	4.4
Obj 2 : Développer l'économie circulaire, le réemploi et le compostage	4.5	4.6	4.7	

Eléments d'avancement marquants :

- Elaboration et mise en œuvre du premier Plan Economie Circulaire d'Est Ensemble (2019-2021) qui a permis d'initier un travail transversal en interne (11 directions) autour

d'actions diverses de l'Economie Circulaire, et se lancer dans une démarche de double labellisation de l'ADEME (Cit'ergie / CITEC)

- Organisation d'évènements réguliers autour des enjeux liés aux éco-activités : petits-déjeuners entreprises, food truck de la rénovation…
- Lancement des travaux de la Cité de l'Ecohabiter — une future pépinière de start-up spécialisées dans l'écoconstruction — livraison prévue en 2022
- Organisation de Matins de l'emploi autour des métiers verts et dédiés aux thématiques énergie-climat
- Développement de chartes entreprises "engagés ensemble pour le territoire" contenant un volet environnemental
- Développement du compostage avec l'installation de bacs dédiés sur son territoire et la création de formations au compostage pour les usagers.
- L'expérimentation du développement d'un local pilote de collecte d'encombrants ménagers valorisables a été abandonnée.

Conclusion :

L'orientation 4 est bien engagée avec un avancement à 59%. Le développement d'une économie circulaire locale est un levier clé pour faire face à la raréfaction des ressources naturelles en favorisant la sobriété, le réemploi de matériaux et la structuration de filières économiques à fort impact social et environnemental.
La collectivité a mis en avant des filières à enjeu comme celle du réemploi et du recyclage des matériaux issus des projets d'aménagement et de renouvellement urbain du territoire ainsi que celle de la prévention et la valorisation des biodéchets. Les nombreux chantiers de démolition et de construction à venir sur le territoire sont en effet une opportunité pour structurer un circuit local d'approvisionnement de matériaux réemployés. Plusieurs projets expérimentaux – réutilisation de béton sur le PRU Gagarine à Romainville, Tiers-lieu de l'emploi de l'économie circulaire à Bobigny, étude de métabolisme urbain sur la ZAC Ecoquartier de Pantin – voient ainsi le jour sur le territoire.
Ces actions doivent se poursuivre, dans le but d'impliquer tous les acteurs économiques du territoire, et ainsi généraliser ces démarches d'économie circulaire.

Orientation 5 : Développer les énergies renouvelables et locales

Ambition de l'orientation : réduire les émissions de GES et substituer les consommations d'énergies fossiles très émettrices par des ressources énergétiques renouvelables.

Nombre de Fiches actions : 4

% Avancement : 42 %

Rappel des actions composant l'orientation

5.1	Encourager, coordonner le développement de réseaux de chaleur
5.2	Créer un dispositif d'aides au renouvellement du chauffage et à la production d'énergies renouvelables
5.4	*Nouvelle* - Soutenir les initiatives citoyennes en matière d'énergies renouvelables
5.3	*Nouvelle* - Lancer un schéma directeur des énergies

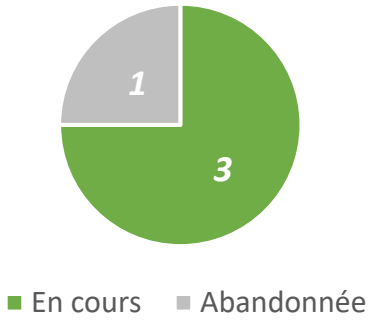

Figure 7 : Statut d'avancement des actions

Détail de la répartition des fiches par objectifs

Obj 1 : Favoriser l'émergence des réseaux de chaleur	5.1	
Obj 2 : Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire	5.2	5.4
Obj 3 : Planifier la transition énergétique du pays	5.3	

Eléments d'avancement marquants :

- Etude d'opportunité réalisé quant au développement de réseaux de chaleur sur la RN3-Canal
- Financement d'études de faisabilité solaire des villes d'Est Ensemble
- Lancement d'une étude de planification énergétique qui reprend les grands principes d'un schéma directeur des énergies.
- Le dispositif d'aide au renouvellement du chauffage et à la production d'énergies renouvelables a été abandonné.

Conclusion :

L'orientation 5 est l'orientation la moins avancée avec un score de 42%. Est Ensemble a jusqu'à aujourd'hui joué un rôle d'animateur et de soutien aux initiatives locales de développement des énergies renouvelables. En effet, si Est Ensemble a la possibilité de développer des énergies renouvelables sur son territoire, c'est en revanche les villes qui disposent de la compétence réseau de chaleur. Or, le 1er potentiel d'énergie renouvelable sur le territoire est notamment la géothermie profonde qui permet d'alimenter via des réseaux de chaleur les bâtiments (logements ou locaux tertiaires).
Est Ensemble doit renforcer cette orientation lors de la révision de son PCAET. Les études menées dans ce cadre, notamment celle relative à la planification énergétique, doivent permettre de planifier le développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire et renforcer le rôle de coordinateur d'Est Ensemble.

Orientation 6 : Rendre les citoyens acteurs de la transition énergétique de leur territoire

Ambition de l'orientation : mobiliser l'ensemble des acteurs pour réussir au mieux le défi de la transition énergétique de son territoire (rappel : près de 80% des émissions de gaz à effet de serre ne dépendent pas de son activité propre, ni de ses compétences).

Nombre de Fiches actions : 3

% Avancement : 67 %

Rappel des actions composant l'orientation

6.1	Déployer le défi "les Éco-Mômes" auprès des centres de loisirs
6.2	Sensibiliser les habitants à la réduction des déchets et à la consommation responsable
6.3	Mettre en œuvre le défi « Familles à énergie positive »

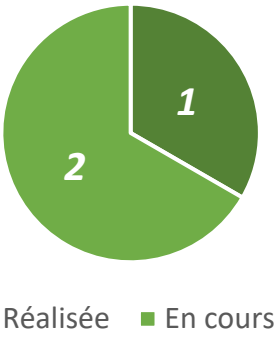

Figure 8 : Statut d'avancement des actions

Détail de la répartition des fiches par objectifs

Obj 1 : Sensibiliser les habitants aux enjeux de l'énergie et du climat	6.1	6.2	6.3

Eléments d'avancement marquants :

- Déploiement du défi Eco-mômes, un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable proposé dans les centres de loisirs.
- Le défi Familles à énergie positive, accompagnant des foyers qui souhaitent faire des économies d'énergie a eu lieu durant 5 ans. La nouvelle version du défi, maintenant appelée « défi Déclics » sera lancée au cours du 2nd semestres 2022.

Conclusion :

L'orientation 6 affiche un avancement satisfaisant (67%). Les actions de sensibilisation en lien avec la transition énergétique ont été menées en direction des familles du territoire et du public jeune, notamment des centres de loisirs. Les actions de sensibilisation vers un public plus large sont en cours de déploiement au travers les temps de concertation prévus dans le cadre de la révision du PCAET que sont la convention citoyenne pour le climat d'Est Ensemble puis les ateliers grand public qui suivront. Cette orientation devra rendre visible l'ensemble des actions menées par la Direction de la prévention et de la valorisation des déchets (DPVD) sur les thématiques des déchets et de la consommation responsable.

Orientation 7 : Rendre exemplaire l'administration d'Est Ensemble

Ambition de l'orientation : agir sur l'ensemble des leviers qui sont à sa disposition d'Est Ensemble pour réduire ses impacts environnementaux : patrimoine bâti, déplacements des agents, commande publique, etc.

Nombre de Fiches actions : 14

% Avancement : 62 %

Rappel des actions composant l'orientation

7.1	Instaurer une indemnité kilométrique vélo pour les trajets domicile-travail des agents
7.2	Achat de véhicules légers électrique ou hybride lors du renouvellement de flotte
7.3	Développer la flotte de vélos à assistance électrique
7.4	Installer des bornes de rechargement électriques
7.5	Former les agents à l'écoconduite
7.6	Etendre l'expérimentation du télétravail
7.7	Lancer un plan de rénovation énergétique des bâtiments
7.8	Optimiser les consommations d'énergie et recourir à l'électricité d'origine renouvelable
7.9	Concevoir de nouveaux bâtiments performants HPE ou BEPOS
7.10	Lancer une campagne de communication aux écogestes dans les bâtiments
7.11	Optimiser les consommations d'eau des piscines
7.12	Développer la commande publique durable
7.13	***Nouvelle*** - Développer une politique numérique responsable
7.14	***Nouvelle*** - Élaborer un plan de mobilité

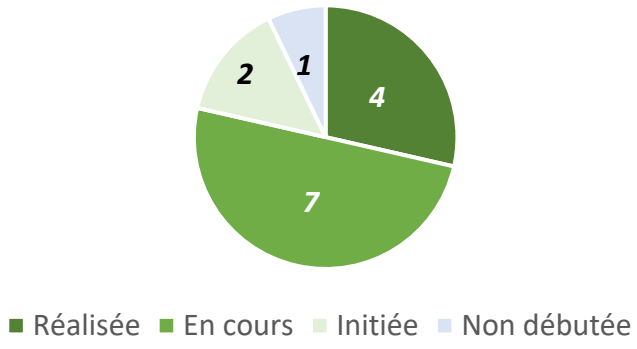

Figure 9 : Statut d'avancement des actions

Détail de la répartition des fiches par objectifs

Obj 1 : Réduire l'empreinte carbone des déplacements quotidiens des agents	7.1	7.2	7.3	7.4
	7.5	7.6	7.14	

Obj 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments	7.7	7.8	7.9	7.10
	7.13			
Obj 3 : Réduire les consommations d'eau	7.11			
Obj 4 : Réduire les émissions de GES liées aux achats publics	7.12			

Eléments d'avancement marquants :

- Adoption fin 2020 d'un plan de mobilité pour les collaborateurs d'Est Ensemble
- Vote pour la création d'un forfait mobilités durables pour inciter ses collaborateurs à se mettre au vélo, ou à opter pour un véhicule hybride ou électrique.
- 35 équipements de l'EPCI alimentés en électricité renouvelable.
- Conception/rénovation de 2 nouveaux bâtiments performants : un conservatoire et une piscine.
- Elaboration d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables
- La création de bornes de rechargement électriques a été retardée au fil des années.

Conclusion :

L'orientation 7 est de loin la plus riche en nombre d'actions avec notamment l'ajout de 2 nouvelles actions à l'occasion de la mise à jour du plan en 2019. Elle affiche un taux d'avancement de 62 % avec plus d'un quart de ses actions déjà terminées.
L'exemplarité de l'administration est un enjeu important pour mobiliser en interne les agents et pour inciter les acteurs externes à agir. En matière de déplacement, l'adoption du plan de mobilité permet de structurer les actions dans ce domaine. En matière de bâtiment, les projets de constructions d'équipements neufs répondent à des prescriptions environnementales ambitieuses. Concernant la rénovation énergétique et le suivi des fluides, la commission du label Cit'ergie insiste sur le renforcement de cet axe.

Orientation 8 : Engager et coordonner la politique de transition énergétique du territoire

Ambition de l'orientation : mobiliser les forces vives du territoire (associations, entreprises et habitants, etc.) en leur donnant les moyens d'agir et animer la transition énergétique.

Nombre de Fiches actions : 10

% Avancement : 65 %

Bilan d'avancement des actions

8.1	Obtenir la reconnaissance "territoire à énergie positive pour la croissance verte"
8.2	Animer la transition énergétique sur le territoire avec les acteurs locaux
8.3	Créer un observatoire des engagements du PCAET
8.4	Identifier les financements en lien avec la transition énergétique
8.5	Préfigurer un "fonds de transition énergétique" pour financer les initiatives locales
8.6	***Nouvelle*** - Valoriser l'engagement financier d'Est Ensemble en matière environnementale
8.7	***Nouvelle*** - Obtenir les labellisations Cap Cit'ergie et Cit'ergie
8.8	***Nouvelle*** - Soutenir l'agence locale de l'énergie et du climat MVE
8.9	***Nouvelle*** - Communiquer sur la politique de transition énergétique d'Est Ensemble
8.10	***Nouvelle*** - Préfigurer un dispositif de compensation carbone

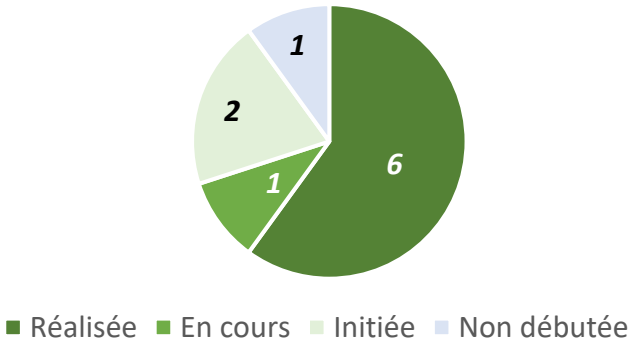

Figure 10 : Statut d'avancement des actions

Détail de la répartition des fiches par objectifs

Obj 1 : Animer la transition énergétique du territoire	8.1	8.2	8.3	8.7
	8.8	8.9		
Obj 2 : Mobiliser les financements vers la transition énergétique	8.4	8.5	8.6	8.10

Eléments d'avancement marquants :

- Obtention en juin 2019 du label Cap Cit'ergie
- Obtention en cours de la reconnaissance "territoire à énergie positive pour la croissance verte"
- Depuis septembre 2020, initiation du travail pour le lancement de la convention citoyenne autour des enjeux environnementaux.
- Mise à disposition d'une équipe pour identifier les financements en lien avec la transition énergétique
- Préfiguration d'un "fonds de transition énergétique" pour financer les initiatives locales a été reportée.

Conclusion :

L'orientation 8 affiche un score global d'avancement à 65%. En tant que coordinateur de la transition énergétique sur son territoire, Est Ensemble impulse une dynamique qui a été récompensée par plusieurs prix. L'obtention du label Cap Cit'ergie constitue une étape importante qui souligne les efforts de l'établissement public territorial pour prendre en compte la transition énergétique dans l'ensemble de ses politiques publics. La participation des citoyens et des parties prenantes d'Est Ensemble dans le cadre de la concertation préalable du PCAET pourra contribuer à renforcer cette orientation.

Annexe 5 : Les principaux polluants atmosphériques

Polluant	Description	Impact sur la santé
PM_{10} Particules fines de moins de 10 µm	Ces particules en suspension dans l'air peuvent avoir des tailles et des compositions très variées. Elles peuvent être produites naturellement (cendres, poussières, réactions chimiques dans l'atmosphère) ou par des activités humaines, comme la combustion de matières fossiles, la combustion de bois, ou encore l'abrasion des pneus de voiture. Elles sont environ 10 fois plus fine que l'épaisseur d'un cheveu.	Les particules fines affectent le système respiratoire des individus exposés, causant ou renforçant des problèmes d'asthme, mais elles peuvent aussi être allergènes, cancérigènes et mutagènes.
$PM_{2,5}$ Particules fines de moins de 2,5 µm	Cet indicateur mesure les particules « ultrafines », c'est-à-dire les plus fines de PM_{10}.	Les $PM_{2,5}$ ont les mêmes effets que les particules plus larges, mais du fait de leur petite taille elles peuvent pénétrer plus loin dans le système respiratoire et même le système sanguin. Elles sont donc d'autant plus toxiques et cancérigènes.
NO_X Oxydes d'azote	Les oxydes d'azotes (NO_X) sont un ensemble de gaz hautement réactifs. Dans le cas de la qualité de l'air les oxydes d'azote regroupent essentiellement : le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO_2). Ils sont principalement émis par le transport routier et les secteurs de l'industrie et de la production d'énergie.	Le NO_2 est un gaz irritant qui peut provoquer des difficultés respiratoires ou une hyperactivité bronchique chez les personnes sensibles et favoriser les infections des bronches chez les enfants. Les NO_X peuvent aussi participer à la formation d'ozone (O_3) ou de particules fines dans l'atmosphère, à la suite de réactions chimiques dans l'air.
SO_2 Dioxyde de soufre	Le dioxyde de soufre (SO_2) est un gaz incolore qui provient principalement de la combustion de matières fossiles contenant du soufre (fioul, charbon) et de la fonte de minerais sulfurés. Les émissions anthropiques proviennent notamment des moteurs diesel, du chauffage domestique, des centrales électriques à charbon ou fioul, de la métallurgie, du raffinage de pétrole.	Il provoque des inflammations du système respiratoire ainsi que des irritations oculaires, et perturbe le fonctionnement des poumons y compris à de faibles concentrations pour les personnes souffrant d'asthme.
NH_3 Ammoniac	L'ammoniac (NH_3) est une molécule qui provient des déjections d'animaux et des engrais utilisés pour la fertilisation des cultures. L'agriculture est responsable de 94% des émissions d'ammoniac en France[7], qui est le premier producteur d'ammoniac en Europe. Les 4% restants sont dus au transport routier, à l'industrie et à la gestion des déchets.	L'ammoniac est un gaz toxique potentiellement mortel à l'inhalation. Il est corrosif pour les yeux et la peau et peut provoquer des inflammations et irritations des voies respiratoires dans le cas d'une exposition chronique. Il peut également participer à la formation de particules fines.
COVNM Composés organiques volatiles non-méthaniques	Les composés organiques volatiles non-méthaniques (COVNM) regroupent une multitude de substances provenant de l'industrie le plus souvent sous formes de solvants organiques (peintures, encres), du transport routier (véhicule à essence) et du chauffage domestique. Ces substances sont, par exemple, le butane, le toluène, l'éthanol, l'acétone ou le benzène. Leur particularité est leur volatilité, qui fait qu'elles se répandent facilement dans l'atmosphère.	Les COVNM sont des substances toxiques, dont certaines comme le benzène sont considérés comme cancérigènes. Ils participent à la formation de l'ozone (O_3) dans l'atmosphère.
O_3 Ozone	L'ozone est un polluant secondaire : il se forme dans l'atmosphère à partir d'oxyde d'azote, des COVNM et de rayonnement solaire. Il n'est pas émis directement par les activités humaines.	Les effets de l'ozone sur la santé humaine vont de la toux, l'irritation des yeux, du nez et de la gorge, ou des maux de tête et de douleurs à la poitrine jusqu'à une diminution de la fonction respiratoire, une fréquence plus élevée de crises asthmatiques et des infections respiratoires plus graves.

[7] *ADEME, Les émissions d'ammoniac (NH_3). Septembre 2018. [En ligne] [Page consultée le 23 avril 2021] Disponible sur : https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/reduire-emissions-polluants/emissions-dammoniac-nh3*

Annexe 6 : Annonce Label Cap Cit'ergie

Cit'ergie
European Energy Award

Secrétariat de la Commission Nationale du Label
Bureau d'Appui Cit'ergie (BAC)
Mail : cnl.citergie@ademe.fr

Monsieur Gérard COSME
Président de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble
100 avenue Gaston Roussel
93232 ROMAINVILLE Cedex

Aix-les-Bains, le 11 juillet 2019

Objet : Octroi du label CAP Cit'ergie à l'EPT Est Ensemble

Monsieur le Président,

La Commission nationale du label Cit'ergie réunie en session le 26 juin 2019, a le plaisir de vous faire part de sa décision d'accorder le **label CAP Cit'ergie** à l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, pour la mise en œuvre de sa politique générale en matière d'énergie et de climat, jugée prometteuse.

Sur un total de 365,3 points possibles, votre collectivité a atteint 175,4 points, soit 48 % de son potentiel. Grâce aux 12,6 % d'actions programmées au terme des 4 ans, votre collectivité est sur la voie du label Cit'ergie.

La Commission salue cette première candidature d'un établissement public territorial, qui permettra d'emmener sur les enjeux climat-air-énergie les collectivités du territoire.

Le PCAET est co-construit depuis l'origine et beaucoup de documents de planification ont déjà été posés. Le Référentiel pour l'Aménagement Durable est remarquable et la vision à 4 niveaux différents intègre définitivement la volonté d'un développement durable. Dans les PPI d'aménagements urbains, il serait utile de clarifier les compétences, les conséquences sur les budgets respectifs engagés, et de réfléchir en coût global.
Grâce aux nombreuses actions déployées dans le domaine des déchets (Zéro Gaspi Zéro Déchet, information diversifiée et complète pour les scolaires et les scolaires, expérimentation de la propulsion en souterrain des déchets), le territoire a réduit les quantités de 353 kg/pers par an en 2012 à 315 en 2017.
Un travail important est conduit avec l'ALE. De multiples initiatives impliquent les habitants : familles à énergie positive, soutien aux initiatives citoyenne pour développer les énergies renouvelables, opération « éco mômes ». Les entreprises du territoire s'orientent vers l'économie verte, leur mise en réseau est attendue.
En termes de mobilité, Est Ensemble dispose de peu de compétences et remplit bien son travail d'accompagnement. Cependant, sur ce sujet important pour le territoire, il est important de montrer l'exemple en interne notamment avec un suivi des besoins et une mutualisation pour une meilleure utilisation du parc, et avec la mise en place d'un Plan de Déplacement de l'Administration.

Il paraît essentiel d'installer au plus vite une compétence interne stable qui suive les transferts, pour avoir une vision complète du patrimoine et connaître les gisements d'économies d'énergie et d'eau. Les investissements et diagnostic déjà réalisés ont montré la latitude. Le travail sur l'eau au niveau des piscines est réussi, il mériterait d'être étendu au reste, notamment dans le cadre de la préfiguration de la régie.
La réalisation d'un schéma des énergies est engagée. Pour développer les énergies renouvelables sur le territoire, les démarches proactives sont à maintenir, notamment en développant la coopération et en profitant du réseau des collectivités engagés dans la démarche Cit'ergie.

Pour atteindre les objectifs du PCAET, la commission attire l'attention sur le budget climat-air-énergie qui sera à tracer en fonction de l'évolution des compétences et des financements qui sont liés.

Conformément aux termes du règlement du label Cit'ergie que vous avez signé, nous vous rappelons que :

- le label vous est octroyé pour quatre ans, au terme desquels vous devrez vous soumettre à une nouvelle procédure de demande de label, au niveau Cit'ergie (échéance de renouvellement fin 2023) ;
- vous vous engagez, au cours des quatre années suivant l'obtention du label CAP Cit'ergie, à remplir les conditions nécessaires à la labellisation Cit'ergie ;
- vous devrez organiser chaque année jusqu'à l'échéance de renouvellement, la visite de suivi de la mise en œuvre de votre programme d'actions, réalisée par le conseiller Cit'ergie ;
- pour communiquer, vous pouvez utiliser la charte graphique Cit'ergie disponible via le lien suivant : http://multimedia.ademe.fr/catalogues/citergie_charte/index.html

Enfin, afin de célébrer cette réussite, vous serez convié à la **cérémonie officielle de remise des labels Cit'ergie qui aura lieu aux Assises Européennes de la Transition Energétique, à Bordeaux, en janvier 2020.**

Avec nos sincères salutations,

Marie-Pierre SIRUGUE Présidente de la Commission	Marie-Laure VERGAIN Secrétaire de la Commission

---

NB : La Commission nationale du label est composée des experts suivants :

- Sébastien CONTAMINE, Représentant du réseau FLAME, Directeur de l'Aduhme
- Marie-Laure FALQUE-MASSET, représente RARE, Stratégie énergétique et projets européens, IAU Ile de France (AREC)
- Rozenn FERREC, représentante FNAU, Chargée d'études / Dynamiques sociales - Énergie, Direction Études urbaines et Aménagement, Audélor
- Frédérick MABILLE, Chef de projet prospective stratégie innovations, Direction Générale Ville et Environnement, Communauté Urbaine de Dunkerque
- Julie PURDUE, Déléguée Générale Adjointe et Responsable du Pôle Énergie, AMORCE
- Agnès SERRES, Cheffe de service Etudes Et Prospectives, Direction de la Maîtrise de l'Energie de Besançon
- Marie-Pierre SIRUGUE, Chargée de mission énergies renouvelables au Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté et co-animatrice du groupe énergie climat de l'AITF (Association des ingénieurs territoriaux de France)

Copies par mail :

- Référents de la collectivité : Nicolas LEROUX, Mireille ALPHONSE
- Conseiller Cit'ergie : Sébastien DENIS
- Direction régionale ADEME : Claire PEYET-FEBRER, Valérie JOUVIN
- Service Animation Territoriale de l'ADEME : Eric VESINE, Nicolas VALLEE, Guillaume BASTIDE
- Membres de la Commission nationale du label : cités ci-dessus
- Membres du Bureau d'Appui Cit'ergie : Anne RIALHE, Cristina BIRMAN, Liane THIERRY, Emeline JOLY, Pascal COGNEAU

Diffusion : Marie-Laure VERGAIN, secrétariat de la Commission, Bureau d'Appui Cit'ergie